

Dynamique de l'occupation du sol en 2015

Illustrée par la carte 5, le territoire de la Commune est constitué majoritairement de savane (3 480 ha) qui représente près de 68% de la superficie totale. La savane est localisée surtout dans la partie nord et ouest de la Commune. Les rizières des bas-fonds représentent 249 ha et les mosaïques de culture située près des rizières ne représentent que 12 ha. Les données chiffrées des superficies respectives de chaque type d'occupation apportent un constat par rapport aux modifications du paysage en quinze ans. On peut aussi remarquer que le bâti se situe tout au long des voies de communication, surtout de la RN4, mais aussi dans la partie Sud de la Commune ainsi qu'autour des zones agricoles. Les zones boisées un peu éparpillées, dans la partie Nord et Sud Ouest constituent des zones d'ancien reboisement ou des terrains privés destinés à l'exploitation de bois, dans la partie centrale, elle correspond à la partie boisée du centre de golf d'Andakana et dans la partie Est ce sont principalement des fermes agricoles, comme Crocfarm ou La Ferme d'Ivato.

Tableau 21: Situation de l'occupation du sol en 2015

Type d'Occupation	Superficie en ha 2015	Superficie par rapport à la Commune
Savane	3 480	68,23
Zone boisée	66	1,29
Mosaïque de culture	12	0,23
Rizière	249	4,88
Sol nu	29	0,56
Plan d'eau	1	0,01
Bâtis	1 263	24,76

Source: Landsat 8 OLI, 2015

La comparaison de l'évolution des données chiffrées des superficies en 2000 et en 2015 permet d'émettre des remarques importantes sur la dynamique d'occupation spatiale :

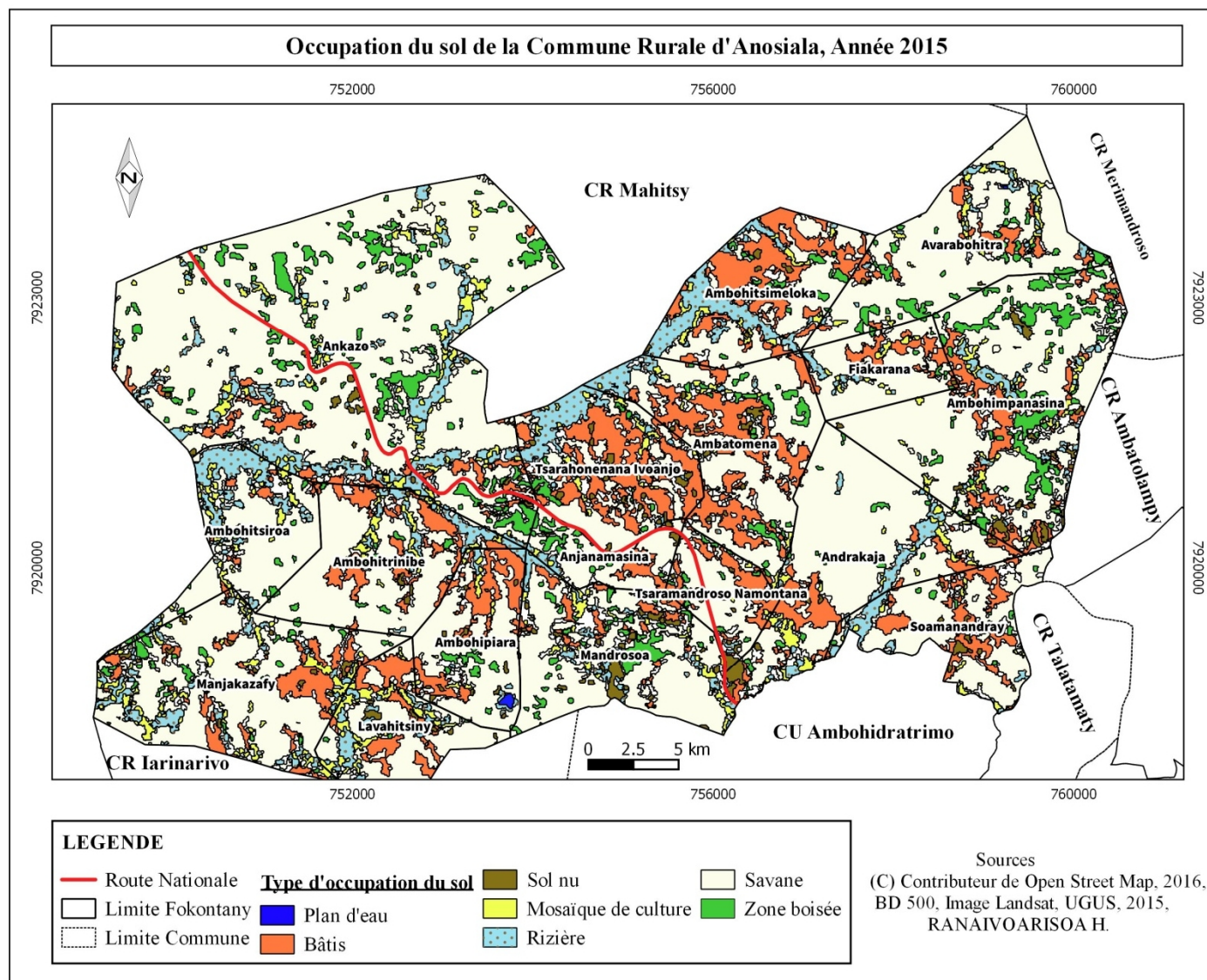
Tableau 22: Evolution de l'occupation du sol de l'année 2000 et 2015

Type d'Occupation	Superficie en ha 2000	Superficie par rapport à la superficie totale	Superficie en ha 2015	Superficie par rapport à la superficie totale	Différence par rapport Commune
Savane	4427	86,80	3 480	68,23	- 947
Zone boisée	38,5	0,75	66	1,29	27.5
Mosaïque de culture	11	0,21	12	0,23	1
Rizière	456	8,94	249	4,88	- 207
Sol nu	28	0,54	29	0,56	1
Plan d'eau	0,5	0,009	1	0,01	0.5
Bâtis	139	2,72	1 263	24,76	1 124

Source: Landsat 7 ETM+, 2000; Landsat 8 OLI, 2015

En l'espace de quinze ans, la superficie recouverte par la savane a diminué de 947 ha et celle des rizières de 207 ha. Cela s'explique par une dégradation généralisée de l'environnement et l'état actuel du climat. Et compte tenu de la forte croissance de la population et ses besoins en espace pour la construction du bâti, le bâti a grignoté progressivement les zones savaneuses et les zones de rizières.

Par contre, le constat par rapport aux modifications du paysage est flagrant, la superficie du bâti a augmentée de 1 124 ha au détriment de la savane et des rizières. Ce surplus est inévitablement dû à la croissance démographique. Les zones boisées ont un gain de 27,5 ha, cela peut s'expliquer du fait des efforts de reboisement public ou des initiatives locales.



Carte 6 : Occupation du sol de la Commune Rurale d'Anosiala en 2015

Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2015

L'occupation du sol (Land Cover) est une description physique de l'espace, elle est définie comme la couverture physique de la surface des terres émergées (FAO, 1998), c'est-à-dire ce qui recouvre le sol. On distingue ainsi plusieurs catégories: la végétation (arbres, buissons, champs, pelouses), les sols nus (même s'il s'agit d'un manque de couverture), les surfaces dures (roches, bâtiments), les surfaces humides et les plans d'eaux intérieures.

L'utilisation du sol caractérise les arrangements, les activités et les intrants introduits par l'homme sur un certain type d'occupation du sol visant à en tirer des produits et/ou des bénéfices, on parle donc d'une description des surfaces terrestres selon leurs finalités socio-économiques : superficies à vocation résidentielle, industrielle, commerciale ou agricole. En raison du rôle implicite ou explicite de l'homme dans la détermination de l'utilisation des sols, elle doit être traitée séparément de l'occupation du sol, assurant ainsi la cohérence et la comparabilité interne et externe. Ainsi, cette évolution de l'occupation du sol peut s'expliquer par deux principales causes :

▪ Cause démographique

Les mouvements de la population sont en général dus à plusieurs facteurs d'ordre économique, social qui sont apparus suite aux bouleversements socio-économiques et politiques assez récents du pays. Selon les résultats d'enquête, les premières vagues de migration ont été déclenchées par la dégradation de l'économie paysanne, causant la diminution de la productivité agricole. Cette diminution a entraîné une dégradation de la qualité et du niveau de vie générés par la baisse considérable du revenu agricole. Ainsi, l'exode rural a commencé par l'établissement définitif des gens de la campagne avoisinante dans les zones périphériques de la capitale. L'existence des services sociaux de base plus concentrés dans la capitale, donc plus accessibles, constitue aussi l'une des causes majeures de la migration.

- **Cause foncière**

Le constat auquel fait face aujourd'hui la Commune est que malgré les réglementations foncières, le marché foncier informel prolifère dans les zones non aménageables (dans les rizières ou dans les pentes). Il se trouve aussi que les constructions envahissent les terrains vacants sans souci d'avoir les autorisations requises. Ces constructions peuvent se situer sur des zones non aedificandi ou qu'ils appartiennent à l'Etat ou relèvent d'une propriété privée. Les contrôles des services techniques des agents de la Commune ne sont guère effectuées pour la suivie des réglementations et des normes requises pour la construction des bâtis.

CHAPITRE VI : OUTIL INTEGRE ET VALORISE

VI.1 Dynamique de l'outil : le Plan Communal de Développement

Il est question de procéder au déroulement du processus de planification communale à travers les différentes phases du PCD et du SAC pour en apprécier l'adéquation avec les principes de la gouvernance locale, à savoir la participation, la culture de l'évaluation, la durabilité, la redevabilité.

Planification communale : outil de promotion de la gouvernance locale

Cette initiative constitue une innovation notamment au niveau du renforcement de la commune dans ses compétences. Elle crée une prise de conscience à l'importance de la planification stratégique comme facteur essentiel qui consolide le rôle de la commune dans le système institutionnel de l'Etat et dans l'espace local. Il démontre également l'utilité des approches et des outils indispensables pour la planification d'un développement local participatif et équitable. Aussi, il ouvre une nouvelle étape dans la vie locale qui permettra à la Commune de clarifier sa vision et d'innover ses modes de planification et de gestion fondée sur la responsabilité et la redevabilité.

Le PCD doit se baser sur un travail de diagnostic et une analyse collective qui aboutit à la formulation d'une vision partagée sur les perspectives de développement du territoire. La planification prend en compte les actions à mener sur le territoire de manière à permettre les

effets de synergie créés entre acteurs (notamment entre la Commune et les associations) et le renforcement de modalités plus dynamiques de coopération entre l'ensemble des acteurs locaux, à articuler la planification communale aux projets structurants initiés aux niveaux territoriaux supérieurs et aux politiques publiques nationales, de subsidiarité et de mutualisation des efforts.

VI.1.2. Structures impliquées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PCD

Quoique, un exercice difficile à mener, le processus PCD a démontré le rôle moteur que peut jouer ce dernier. Il est censé en effet, mobiliser les autres acteurs, les mettre en synergie, orienter et coordonner leurs actions en fonction d'une vision établie de façon concertée.

- Le tissu associatif local : l'implication de la société civile locale dans ce processus contribue positivement à l'acheminement d'un double point de vue : d'abord, en terme d'encadrement et formation autour des outils et des approches un soutien important à apporter. Ensuite, en tant que force de proposition, les associations participent aux analyses et propositions d'action.
- Les services extérieurs de l'Etat et les différentes agences : par leurs savoir-faire et compétences, ces acteurs participent de manière avantageuse à plusieurs égards : l'instruction du processus dans la phase des diagnostics sectoriels, concertation sur les projets et les actions, l'expertise.
- Le secteur privé : quoique très limité dans leur implication, les entreprises peuvent exprimer leur adhésion au processus à travers leur potentiel d'accompagnement et de réalisation des actions. Cependant, le secteur privé, en tant qu'acteur incontournable du développement de la commune, est peu consulté dans la mise en œuvre des projets.
- La coopération internationale : l'implication de la coopération internationale joue un rôle déterminant aussi bien en termes d'appui méthodologique et de renforcement des capacités que d'échange d'expériences avec des entités de coopération décentralisée.

VI.1.3. Elaboration du PCD : Préparation et lancement

L'information et la sensibilisation doivent être primordiales pour les conseillers communaux, la société civile et les services extérieurs sur l'obligation de s'inscrire et de participer dans l'élaboration du PCD.

Après coup, une série de formations doit être organisées sur les outils de la réalisation des pré-diagnostics, la communication stratégique pour le développement, phase de planification et de programmation, le diagnostic participatif et l'engagement associatif dans le PCD, la bonne gouvernance et le développement durable,

Les conclusions qui ressortent des analyses font l'état des potentialités et contraintes et soulèvent également les perspectives de développement qui se déclinent à plusieurs niveaux :

- Au niveau économique : la promotion et la diversification de l'économie, ainsi que la mise en valeur des capacités et des ressources locales, et l'intégration de la province dans le développement socioéconomique de la région, ce qui contribuera certainement à relancer l'économie dans la province.
- Au niveau de l'urbanisme et transport: le diagnostic doit souligner la politique de l'urbanisme qui constitue un des éléments majeurs pour favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire.
- Au niveau de l'environnement : Le diagnostic permet de relever des constats alarmants et de sollicité les mesures à même de contribuer à la rénovation de l'image de la Commune, et la rendre plus attrayante, ce qui constitue un défi sérieux pour les gestionnaires locaux.
- Au niveau de la gouvernance locale : le diagnostic débouche sur la nécessité de réorganiser et rénover l'administration locale sur la base de la transparence, le rendement, l'efficacité et l'efficience.

Ainsi pour pouvoir réussir le développement de la Commune et résorber les problèmes de chômage il est d'une importance capitale de formuler une vision et fixer des objectifs stratégiques. Les prévisions peuvent varier considérablement non seulement en fonction des

priorités, mais surtout en fonction des politiques sectorielles et de leurs projections. Les interventions sectorielles et ceux du PCD s'inscrivent, quant à eux, dans le moyen terme.

VI.2. Mise en œuvre d'une nouvelle planification spatiale.

Les objectifs fixés dans les actions doivent répondre aux besoins diagnostiqués et s'inscrivent dans une démarche innovante : la planification stratégique.

Les objectifs prévus dans le PCD sont sous forme d'axes stratégiques définis comme des domaines d'actions qui structurent les objectifs et les actions du PCD. A chacun des axes est associé un objectif stratégique qui est décliné en plusieurs objectifs opérationnels.

Les critères de choix des axes stratégiques et des projets ont été explicités.

- **Axe stratégique 1** : « Promouvoir l'emploi par l'encouragement et l'incitation à la création des entreprises, des investissements, des coopératives et encourager la promotion immobilière » : répond, en fait, au déficit que connaît la Commune en termes d'emploi, conséquence directe de la crise économique générée par les différentes crises économiques du pays depuis 2009. La mise en place d'une économie alternative à l'économie agricole, doit se faire d'une manière stratégique. En effet, cette nouvelle économie doit être axée sur l'encouragement des petites et moyennes entreprises, et coopératives. Ces petites actions contribueront à maintenir la population sur place, et inciteront d'autres à y investir.

- **Axe stratégique 2** : « Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers, la bonne gouvernance, La scolarisation, l'accès aux services de la santé et aux services socioculturelles de base » : les services sociaux et la gouvernance constituent, entre autres, un dispositif basique d'intégration dans le territoire. Cet axe constitue un engagement de la municipalité, des services déconcentrés et la société civile, dans la lutte contre l'abandon scolaire, l'insécurité ; l'amélioration des équipements de proximité, et la modernisation de l'administration communale.

- **Axe stratégique 3** : « Développer la viabilité du périmètre urbain par l'amélioration de l'infrastructure urbaine, voirie et réseaux divers (VRD), l'espace vert, le transport urbain » : la

formulation et le choix de cet axe, réside dans le déficit qu'accuse le territoire en termes d'équipements d'infrastructures, de logements, et les problèmes environnementaux. Le PCD postule qu'il est primordial de réaliser des projets relatifs au développement de la viabilité dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement ; des projets qui permettront de réconcilier le citoyen avec son territoire. Le foncier constitue l'objectif de base, par le renforcement de l'assiette foncière de la municipalité à travers l'acquisition de tous les terrains domaniaux ; les problèmes d'ordres socioéconomiques, spatiaux, et environnementaux trouveront un début de solution.

Résultats attendus :

De manière générale, les projets s'efforcent de mettre en perspective, au moins dans la formulation, les résultats attendus des activités et des projets tels que déclinés dans les canevas standards de mise en place des PCD. Aussi, les fiches/projets du PCD fixent-elles les indicateurs de résultats pour chaque projet.

La pertinence des actions par rapport aux résultats s'exprime de différentes manières selon le secteur concerné. Le souci de distribuer les retombées des projets, à différents niveaux des populations et de domaines d'intervention, conduit à des situations où les résultats attendus apparaissent surdimensionnés par rapport aux actions qui les supportent et les budgets qui leur sont alloués.

Cela amène à un autre niveau d'analyse qui exige de renforcer la prévisibilité pluriannuelle des moyens affectés, chose qui a constitué, avant la PCD, un obstacle à la programmation et à la possibilité d'ajustement des contraintes budgétaires. L'application du PCD soulèvent donc un ensemble de questions en rapport avec :

- Le degré d'appropriation de la démarche PCD y compris la phase de mise en œuvre ;
- La relation avec la tutelle autorité traditionnellement « donateur des ordres »;
- Capacité des élus à assumer les conséquences de cette phase transitoire de planification dans la vie de la commune...

Suivi, contrôle et évaluation

Au sujet des modalités de contrôle, suivi et évaluation on relève chez les différents acteurs un manque d'application systématique et général de dispositifs formalisés de suivi – évaluation des actions très utiles pour s'assurer de leur efficience et pour analyser les causes des écarts et prendre les décisions adéquates d'ajustement.

Renforcer essentiellement les capacités de planification, de gestion et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales. A cet effet, le processus a porté notamment sur les priorités du territoire en se basant sur un diagnostic de la situation actuelle et des perspectives futures, il a défini les objectifs de développement selon les priorités du territoire identifiées qui portent sur le développement de la viabilité du périmètre urbain par l'amélioration de l'infrastructure urbaine, l'amélioration des conditions de vie des citoyens à travers, la bonne gouvernance, la scolarisation, l'accès aux services de la santé et à ceux socioculturelles et sportifs, et la promotion de l'emploi par l'encouragement et l'incitation à la création des entreprises, des investissements.

Le PCD participe pertinemment à l'émergence des pratiques impulsant la convergence et cherchant à mutualiser les efforts de différents acteurs. De même, il favorise la diffusion, parmi les acteurs, des outils méthodologiques adaptés et basés sur les principes et techniques du diagnostic participatif.